

SEANCE DU 12 MAI 2022

Le douze mai deux mil vingt deux, à dix-huit heures trente, les Membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en séance publique à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky CHAUVÉAU, Maire.

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : Jacky CHAUVÉAU, Caroline TROTABAS, Sylvain LE GRAËT, Céline MAHIEU, Jacky LEBANNIER, Patrick MOURIN, Betty VANHOUTTE, Jean-Pierre MARTIN, Benoît VERGER, Angélique BRAULT, Colombe PAPIN, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents : Madame DAUBERT Sophie, Lucille FERNANDEZ, Anthony RAIMBAULT et Bruno LEFAIVRE.

Arrivée de Madame Angélique BRAULT à 18h40 et de Monsieur Sylvain LE GRAËT à 19h00.

Secrétaire de séance : Caroline TROTABAS.

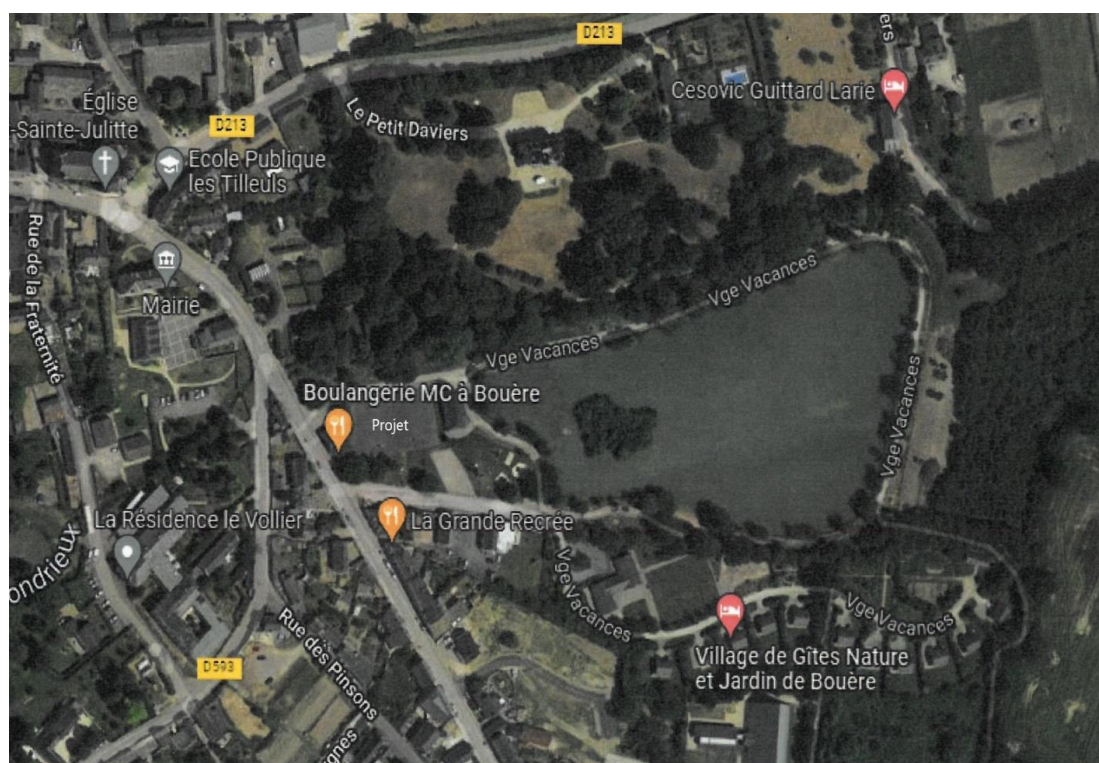
APPROBATION SEANCE DU 24 MARS 2022

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte le procès-verbal de la séance du 24 mars 2022.

PROJET DE CONSTRUCTION D'UN CITY STADE

Compte-rendu de la réunion de la commission Vie associative, Communication, Culture, Enfance/Jeunesse du 4 mai 2022.

Lieu proposé : Plan d'eau des Daviers - Rue des Sencies à Bouère - Parcelle cadastrée AC n°265



Le plateau d'évolution devra respecter les points suivants :

- Être un lieu de liberté pour les jeunes,
- Être un lieu fermé, sécurisé et protégé de toute circulation,
- Être installé sur un sol déjà existant, soit sur l'un des 2 terrains de basket extérieur
- Être à disposition des écoles et des clubs sportifs (Basket ...)
- Être à disposition de la Maison des Assistantes Maternelles située à proximité
- Être à proximité des familles occupant le Village Nature et Jardin de Bouère (10 chalets)
- Offrir un espace à proximité en cœur de bourg (accessibilité facile)
- Répondre à la demande des jeunes
- Être un outil de pédagogie et sportif pour l'école communale
- Être un lieu de vie intergénérationnel
- Être ludique
- Créer un lieu de rencontre et d'échanges entre jeunes
- En adéquation avec le cadre verdoyant du lieu

Cet espace devra garantir la pérennité de l'investissement dans le temps avec un minimum d'entretien et de surveillance.

Montant des offres financières suite à la consultation :

Libellé	Casal Sport	Commentaires	Agorespace	Commentaires	Kompan	Commentaires
Terrain multisport	47 155,00 €	31,30X17,95	51 378,00 €	36,90x17,12	44 150,00 €	dimension 16X31
Gazon et ligne de jeux	14 710,00 €		23 370,00 €		15 446,00 €	
paniers basket lateraux	3 840,00 €	2 basketgoal bresilien et 2 minibut matérialisé offert		4 basketgoal bresilien offert	3 460,00 €	2 unités
mini but lateraux					2 320,00 €	2 unités
Travaux installation et scellement			8 060,00 €		16 027,00 €	
Tests de solidité			910,00 €	sauf si réalisés par nos soins)		
Engin de levage					600,00 €	
Réception aire de jeux					700,00 €	
Frais de transport					1 997,00 €	
PRIX TH		65 705,00 €	79 999,00 €	Remise exceptionnell e de 3 719 €	84 700,00 €	20 % offert par KOMPAN si obtention des 80 % de subventions soit 67 760 €
Contrat de maintenance			1 046,00 €	Une année, une visite		
plus-value but armés x2			1 966,00 €			
GARANTIE						
Support	25 ans	Inox 304L diam 102 mm		30 ans		A vie mais à vérifier
panneaux	20 ans	Composite lame verticale		25 ans	composite PVC chanvre	A vie mais à vérifier

AVIS de la Commission Vie associative, Communication, Culture, Enfance/Jeunesse :

Avis favorable pour étudier le projet et décision finale selon les subventions accordées.

Plan de financement : base qui pourrait être retenue sur l'offre AGORESPACE

DEPENSES HT	Montant	RECETTES	Montant
Coût Aménagement de la structure	80 000,00 €	Subvention Etat 15 %	12 000,00 €
		Conseil Régional 10 %	8 000,00 €
		CAF/MSA 15 %	12 000,00 €
		Conseil Départemental de la Mayenne 30 %	24 000,00 €
		Agence Nationale du Sport 10 %	8 000,00 €
		Autofinancement 20%	16 000,00 €
TOTAL DEPENSES HT	80 000,00 €	TOTAL RECETTES	80 000,00 €

Demande de subventions :

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Valide le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- Décide de faire le choix de l'offre après et selon l'obtention des subventions accordées
- Autorise Monsieur le Maire à présenter des dossiers de demandes de subventions auprès de :

- * L'Etat
- * La Région
- * Le Conseil Départemental de la Mayenne
- * La CAF de la Mayenne
- * La MSA de la Mayenne
- * L'Agence Nationale du Sport

CESSION TONDEUSE JOHN DEERE

La commune a décidé le renouvellement d'une tondeuse. L'offre retenue est celle de l'entreprise BREILLON BERTRON pour la somme de : 29 566 € HT

Le 1er avril 2022 l'entreprise BREILLON Bertron a procédé à une estimation de la tondeuse John Derre acquise en 2004 (22 939,28 € TTC) : 5 000 € net de TVA.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Autorise la cession à titre onéreux au profit de l'entreprise BREILLON BERTRON, de la tondeuse John Deere exposé ci-dessus, pour la somme de 5 000 € net de TVA.

CONSTRUCTION EXTENSION BOULANGERIE

L'Agence HB ARCHITECTURES assurant la maîtrise d'œuvre a établi l'analyse des offres reçues le 14 mars 2022 :

N° du lot	Lot	Montant de l'estimation HT	Montant de l'offre du 14/03/22
1	Terrassement - GO - Ravalement	52 000,00 €	Lot infructueux
2	Charpente Bois	5 000,00 €	Lot infructueux
3	Couverture Etanchéité - Zinguerie	9 000,00 €	11 606,56 €
4	Menuiseries Extérieures - Fermetures	9 000,00 €	8 008,26 €
5	Cloisons sèches - Isolation	5 500,00 €	4 095,45 €
6	Menuiseries Intérieures	1 000,00 €	Lot infructueux
7	Electricité - VMC	9 000,00 €	Lot infructueux
8	Plomberie Sanitaires	3 200,00 €	Lot infructueux
9	Chape - Carrelage	14 000,00 €	15 156,02 €
10	Peinture	4 500,00 €	1 193,17 €
TOTAL HT		112 200,00 €	40 059,46 €
A	Estimation TRAVAUX HT	112 200,00 €	
B	Estimation des lot infructueux	72 200,00 €	
C	Total des lots pourvus	40 059,46 €	
D	TOTAL B + TOTAL C	112 259,46 €	

Les lots sont définis infructueux car aucune offre n'a été remise.

Par conséquent, Monsieur le Maire a décidé de lancer une consultation sans mise en concurrence et sans publicité pour les lots 1 - 2 - 6 - 7 et 8.

N° du lot	Lot	Montant de l'estimation HT	Montant de l'offre
1	Terrassement - GO - Ravalement	52 000,00 €	54 543,81 €
2	Charpente Bois	5 000,00 €	
6	Menuiseries Intérieures	1 000,00 €	
7	Electricité - VMC	9 000,00 €	
8	Plomberie Sanitaires	3 200,00 €	
TOTAL HT		70 200,00 €	54 543,81 €
A	Estimation TRAVAUX HT	112 200,00 €	
B	Total TRAVAUX HT (lots infructueux)	54 543,81 €	
C	Total des lots pourvus au 14/03/22	40 059,46 €	
D	TOTAL B + TOTAL C	94 603,27 €	

CESSION DU LOGEMENT 12 RUE DES FAUVETTES

Par délibération du 24 mars 2022, le conseil municipal a autorisé :

- la cession du logement sis 12 rue des Fauvettes, cadastré Section AD n°378 au profit de Monsieur et Madame PELTIER Julien pour la somme de 75 000 € net de TVA, les frais de l'acte correspondant étant à la charge de l'acquéreur, sous réserve de l'avis des Domaines.

- Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Madame TROTABAS Caroline, 1ère adjointe, à accomplir toutes les formalités et signer auprès de Maître GUEDON, notaire à Val du Maine, tous actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette vente au profit de Monsieur et Madame PELTIER Julien

Par mail du 4 avril 2022, le service du Domaines, consulté le 28 mars 2022, informe la commune de Bouère que l'opération peut être envisagée sans avis préalable du Domaine sachant que la demande est inférieure à 180 000 €.

Par conséquent, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- AUTORISE la cession du logement sis 12 rue des Fauvettes, cadastré Section AD n°378 au profit de Monsieur et Madame PELTIER Julien pour la somme de 75 000 € net de TVA, les frais de l'acte correspondant étant à la charge de l'acquéreur.

- AUTORISE Monsieur le Maire ou en cas d'empêchement Madame TROTABAS Caroline, 1ère adjointe, à accomplir toutes les formalités et signer auprès de Maître GUEDON, notaire à Val du Maine, tous actes et pièces nécessaires à la réalisation de cette vente au profit de Monsieur et Madame PELTIER Julien.

AFFAIRES FINANCIERES - DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET COMMUNE

Das le cadre du marché relatif à l'opération Aménagement de la Rue des Sencies, l'entreprise PIGEON TP a opté pour le bénéfice de l'avance forfaitaire. Suivant l'avancement des travaux, le remboursement de cette avance doit être effectué.

La nouvelle nomenclature comptable M57, impose que les amortissements des biens soit réalisés au prorata temporis. Les prévisions budgétaires 2022 sont par conséquent insuffisantes (manque 13 €).

A ce titre, il convient de prévoir les crédits nécessaires pour réaliser les opérations d'ordre suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
681-042	Dotation aux amortissements		13,00 €
023	Virement à la section d'investissement		-13,00 €
Total de la décision modificative n° 1/22		0,00 €	0,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2022		3 005 784,31 €	3 005 784,31 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION DE FONCTIONNEMENT		3 005 784,31 €	3 005 784,31 €

SECTION D'INVESTISSEMENT			
Article	Libellé	Recettes	Dépenses
021	Virement de la section de fonctionnement	-13,00 €	
2804182	Amortissements	13,00 €	
231-041	Travaux		23 530,00 €
238-041	Rembt avance forfaitaire	23 530,00 €	
Total de la décision modificative n° 1/22		23 530,00 €	23 530,00 €
Pour mémoire Budget Primitif 2022		2 974 707,74 €	2 974 707,74 €
Pour mémoire décision modificative n°		0,00 €	0,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT		2 998 237,74 €	2 998 237,74 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- VALIDE la décision modificative n°1 du budget COMMUNE telle que présentée ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

ELECTIONS LEGISLATIVES

Créneaux horaires	12 juin 2022 - 1er tour	19 juin 2022 - 2ème tour
8h00 à 10h00	CHAUVEAU Jacky	CHAUVEAU Jacky
	MARTIN Jean-Pierre	PAPIN Colombe
	LEBANNIER Jacky	FERNANDEZ Lucille
10h00 à 12h00	TROTABAS Caroline	MOURIN Patrick
	BRAULT Angélique	VANHOUTTE Betty
	FERNANDEZ Lucille	LEFAIVRE Bruno
12h00 à 14h00	MOURIN Patrick	TROTABAS Caroline
	VANHOUTTE Betty	BRAULT Angélique
	LEFAIVRE Bruno	
14h00 à 16h00	LE GRAET Sylvain	LE GRAET Sylvain
16h00 à 18h00	MAHIEU Céline	MAHIEU Céline
		VERGER Benoît

Ce tableau sera communiqué aux élus non présents à cette séance afin d'être complétés.

FESTIVAL DE JAZZ

Un concert se déroulera à bouère le jeudi 26 mai 2022 à 15h00 sous la Halle couverte du Plan d'eau.

Le repli en cas de mauvais temps : Espace CORAIL à Villiers Charlemagne.

Matin : Déchargement du camion :

CHAUVEAU Jacky

PAPIN Anthony

VERGER Benoît

MOURIN Patrick

Parking 14h30 à 15h30 :

MOURIN Patrick

PAPIN Colombe

TROTABAS Clémence

Repas confectionnés par l'EHPAD

Gestion de la buvette : Association des Motards des 3 Vallées

Soir : Chargement du camion :

MOURIN Patrick

VANHOUTTE Betty

LEBANNIER Jacky

CHAUVEAU Jacky

PROCHAINE REUNION

Commission Vie Associative : le 7 juin 2022 à 19h00 : Dossier Baludik

La séance est levée à 19h30.